



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Formation professionnelle

Question écrite n° 49806

### Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention du M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la décision prise par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France de procéder à la fermeture progressive de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier intercommunal de Creteil. Cette décision est intervenue sans que jamais les critères qui ont présidé à ce choix n'aient été communiqués aux intéressés, ni a fortiori rendus publics. Or, les résultats obtenus par cet institut, les meilleurs du Val-de-Marne, sont particulièrement remarquables. Ainsi, sur les trois dernières promotions, représentant plus d'une centaine d'étudiants infirmiers, un seul échec a été constaté. En outre, la qualité du partenariat établi entre l'institut et l'hôpital, leur complémentarité, sont des atouts majeurs pour le service public de la santé dans le département. Cet ensemble d'éléments rend d'autant plus incompréhensible et regrettable la décision de la DRASS et soulève l'inquiétude légitime à la fois des personnels enseignants de cet institut et des élus locaux. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur les motifs qui ont pu conduire la DRASS à effectuer ce choix et, de manière plus générale, sur les critères qui fondent la politique de reorganisation des hôpitaux et des instituts de formation dans le Val-de-Marne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cathala Laurent](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49806

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1491